

FORMATION D'ACTEUR PRAP 2S

OBJECTIF DE LA FORMATION

Permettre aux professionnels du secteur sanitaire, social et médico-social de devenir acteurs de leur propre prévention et de contribuer à la prévention des risques liés à l'activité physique dans leur établissement.

PROGRAMME

LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DANS LE SECTEUR SANITAIRE ET MÉDICO-SOCIAL

LES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

LE FONCTIONNEMENT ET LES LIMITES DU CORPS HUMAIN

L'OBSERVATION D'UNE SITUATION DE TRAVAIL

L'ANALYSE DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

LA RECHERCHE DE PISTES D'AMÉLIORATION

LA REMONTÉE DES INFORMATIONS ET LA PARTICIPATION À LA PRÉVENTION

LES PRINCIPES DE SÉCURITÉ PHYSIQUE ET D'ÉCONOMIE D'EFFORT

LES ENJEUX DE L'ACCOMPAGNEMENT À LA MOBILITÉ

LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA DÉMARCHE ALM

L'ÉVALUATION DES CAPACITÉS DE LA PERSONNE AIDÉE

LES DÉPLACEMENTS NATURELS DE LA PERSONNE

L'ANALYSE DE LA SITUATION D'ACCOMPAGNEMENT

LES NIVEAUX D'ASSISTANCE À LA MOBILITÉ

LES AIDES TECHNIQUES À LA MOBILITÉ

FORMATION OBLIGATOIRE
Article de référence : Article R4541-8 code du travail
Public concerné : Les travailleurs dont l'activité comporte des manutentions manuelles

DURÉE
28 heures (4 jours)

PUBLIC
Cette formation s'adresse aux salariés et agents du secteur sanitaire et médico-social.

PRÉ-REQUIS
Aucun.

MODALITÉ
Présentiel

INDICATEURS DE RÉSULTATS
Taux de satisfaction : En cours de consolidation
Indicateurs calculés sur les 24 derniers mois.

TARIFS
INTRA — **De 1 à 10 participants**
À partir de 2 000 € net de taxe

INTER
300 € net de taxe / participant

PROGRAMME - SUITE

LES SITUATIONS D'ACCOMPAGNEMENT À LA MOBILITÉ



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Une formation-action pour prévenir les risques liés à l'activité physique et accompagner la mobilité en prenant soin de l'autre et de soi. Les participants alternent analyse de situations de travail, démonstrations et mises en pratique. La démarche d'accompagnement de la mobilité de la personne aidée (ALM) permet d'adapter l'aide aux capacités de la personne, à son environnement et aux aides techniques disponibles.

MODALITÉ D'ÉVALUATION

- Les compétences sont évaluées au fil des analyses et des mises en situation, notamment en accompagnement de la mobilité. Le suivi de l'intégralité du parcours et la réussite aux épreuves certificatives permettent d'obtenir le certificat d'acteur PRAP 2S, valable 24 mois. Une attestation est remise et l'assiduité est suivie par émargement.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Des outils d'analyse et des équipements adaptés à l'accompagnement de la mobilité permettent de pratiquer dans des situations proches du soin et de l'aide. Le matériel pédagogique est prévu conformément aux exigences du dispositif PRAP 2S. Un support dématérialisé et des guides pratiques sont remis aux participants.

MODALITÉ DE SANCTION

- Attestation de formation

PROFIL DU FORMATEUR

- Formateur PRAP 2S certifié par l'INRS et à jours de compétences

DÉLAIS D'ACCÈS

- Inter : Délai de réponse à la demande de devis sous 48 heures après prise de contact. La formation est programmée aux dates et lieux définis lors de l'inscription.
- Intra : Le délai de réponse à la demande de devis est de 48 heures après prise de contact. Un délai d'au moins 15 jours est nécessaire pour organiser la formation.

RECYCLAGE ET VALIDITÉ

- Durée de validité : 24 mois

ACCESSIBILITÉ ET ACCÈS HANDICAP

- En cas de besoin spécifique ou d'obstacle identifié, il est possible de contacter le référent handicap et inclusion à l'adresse suivante : inclusion@ldformationconseil.com.